



Validité de la lettre de licenciement

Par **didique**, le **04/02/2008** à **16:57**

Bonjour,

Mon mari a reçu ce midi sa lettre de licenciement pour motif économique de la part du liquidateur judiciaire. Je me demandais dans quelle mesure le courrier étati valble car il la reçu par courrier simple alors que sur le courrier il est inscrit en toutes lettres "courrier en recommandé avec ais de réception." Deplus, pour le CRP le liquidateur escrit que mon mari doit en faire la demande avant le 11 février prchain et le courrier est daté du 28 janvier mais il la reçu aujourd'hui et il me semblait qu'il avait 14 jours à compté de la récpetion du dit courrier. Pourriez-vous éclairer mes interrogations s'il vous plait?
D'avance merci.

Par **grumman f14**, le **06/02/2008** à **17:53**

bonjour

je ne connais pas beaucoup de chose dans ce cas là mais quand un courrier arrive en etant notifié avec ar alors qu il est envoye simplement vous pouvez ne jamais l avoir reçu.
cordialement grumman f14